

Procès-verbal n°4 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Vendredi 15 septembre 2023
À :	9H30 au district
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présentes:	Mmes GRECO Nadine et JOLY Martine
Excusée:	Mmes Stéphanie ALBEROLA

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°3 de la réunion du 08/09/2023.

U15 F à 8

La commission rappelle que seules 3 joueuses U13 sont autorisées à participer dans cette catégorie.

Senior F à 8

La commission rappelle que seules 3 U17 surclassées sont autorisées à participer dans cette catégorie. Les U16 sont strictement interdites
Suite au désistement de l'équipe féminine de BOISSET et GAUJAC, le calendrier des rencontres Poule B a été refait.

INFORMATIONS

La Commission souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres. Il s'agit de Mmes PHEULPIN Léa et LAGANDRE Sophie-Margaux. Le comité directeur a validé leurs candidatures.
Nous rappelons que la commission se réunit le vendredi à 9H30.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,

Nadine GRECO

